MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMCYBER-MI
« Nos forces, pour votre cyber-protection »

La MInute Cyber 09

©FREEPIK

L'OCCULTATION DES DONNÉES PERSONNELLES DES DIRIGEANTS DE SOCIÉTÉ

Plusieurs obligations déclaratives sont mises à la charge des entreprises. Certaines des informations faisant l'objet de ces déclarations sont relatives à la société, d'autres concernent des personnes entretenant des liens avec elle. Ainsi, le Code de commerce prévoit à l'article R. 123-54 que la société déclare, dans sa demande d'immatriculation, le domicile personnel des personnes physiques visées au même article (associés tenus indéfiniment ou tenus indéfiniment et solidairement des dettes sociales de cette société, les gérants, présidents, directeurs généraux etc.). Le domicile personnel finit donc par figurer dans différents registres (RCS, RNE) qui sont facilement accessibles. Par ailleurs, les données d'entreprises sont republiées et indexées dans les moteurs de recherche par des plateformes en ligne, ce qui en accroît considérablement la visibilité. Une telle publicité favorise l'exploitation de ces données à des fins illicites et expose les personnes physiques concernées à des risques pour leur sécurité : harcèlement, envoi de courriels malveillants, agressions physiques, cyberattaques, enlèvement contre rançon.

C'est dans un tel contexte que s'inscrit l'adoption du décret n°2025-840 du 22 août 2025 relatif à la protection des informations relatives au domicile de certaines personnes physiques mentionnées au registre du commerce et des sociétés, entré en vigueur le 25 août 2025.

Les dispositions introduites par le décret reconnaissent désormais aux personnes physiques mentionnées à l'article R. 123-54 du Code de commerce (dirigeants des personnes morales et associés indéfiniment responsables) le droit de solliciter, à tout moment et sans nécessité de motiver la demande, la confidentialité des informations relatives à leur domicile personnel. D'un point de vue procédural, la demande d'occultation se fait par une procédure simplifiée, à travers le guichet unique électronique des entreprises, selon les formalités indiquées au nouvel article R. 123-54-1 du Code de commerce. Les informations relatives au domicile restent toutefois accessibles à certaines autorités et organismes mentionnés à l'article R. 123-54-2.

Le décret du 22 août 2025 était particulièrement attendu. D'une part, parce qu'il constitue la réponse juridique à des faits d'enlèvement ou de tentative d'enlèvement de professionnels œuvrant dans le domaine de la cryptomonnaie ou de leurs proches. L'enlèvement du cofondateur de la plateforme de cryptomonnaie Ledger et sa compagne dans leur domicile constitue l'une des affaires ayant suscité le plus d'émoi. D'autre part, parce qu'il permet de mettre le cadre juridique français en conformité avec les exigences croissantes tenant à la protection des données personnelles. La Cour de Justice de l'Union européenne a récemment jugé que les associés peuvent obtenir l'effacement de leurs données personnelles lorsque ces données figurent dans le statut d'une société soumise à publication (CJUE 4 oct. 2024, aff. C-200/23). Dans la même lignée, l'avis de la CNIL sur le projet du décret souligne que le décret poursuit un objectif conforme à la protection des données à caractère personnel contenue dans le RGDP (délib. n°2025-058

Black SEO[1] : quand votre site devient un pion malgré lui

Le *Black SEO*, ou *cloaking*, désigne une technique furtive, une manipulation malveillante du référencement. Il permet à un site fiable d'afficher deux contenus différents : un contenu légitime pour l'internaute, et un autre, encombré de mots-clés renvoyant vers des annonces illicites (relatives aux casinos, cryptomonnaies, contrefaçons de luxe, etc.), injectées par le pirate et visibles uniquement par les moteurs de recherche. Ce procédé transforme des sites respectables en relais d'annonces frauduleuses, sans perturber l'expérience du visiteur. Le pirate profite de la bonne réputation du site manipulé tout en apparaissant dans les résultats de recherche. C'est ainsi qu'à l'été 2025, près de 300 sites français, parmi les plus visibles, ont été détournés à leur insu pour faire la promotion de boutiques pirates.

Les risques sont donc multiples. Le site semble fonctionner normalement. Pourtant, il est référencé par *Google* ou tout autre moteur de recherche sur des requêtes frauduleuses, ce qui attire un trafic inattendu. Ces mots clés « pirates » sont privilégiés pour exploiter la confiance établie par les sites légitimes détournés. L'éditeur ne sait pas que son site relaie des contenus illégitimes, ce qui nuit à sa crédibilité et à sa réputation. Plus grave encore, cela peut exposer les internautes à des risques sanitaires, comme lorsqu'un site référence une pharmacie pirate.

Une menace silencieuse mais redoutable, qui exige vigilance et réactivité, notamment à l'approche d'échéances électorales sensibles. Imaginez des contenus illégitimes découverts dans votre site au moment des élections, cela peut être interprété comme une manipulation volontaire. Le pirate injecte des contenus visant à influencer l'opinion publique, en redirigeant vers des plateformes de désinformation. Cela introduit un biais invisible dans les moteurs de recherche, capable de manipuler subtilement les perceptions.

Pour protéger votre site, plusieurs actions sont à entreprendre. D'abord, effectuez une veille simple sur votre moteur de recherche, en tapant votre nom de domaine suivi de mots sensibles, comme « Viagra » ou « *Hacker* ». Ensuite, inspectez régulièrement le code source pour repérer des modifications suspectes. Enfin, maintenez les systèmes à jour, formez vos équipes et plus généralement, sensibilisez vos collaborateurs ou votre entourage. Si le site a été malmené, supprimez le code malveillant, puis demandez à votre moteur de recherche, de réévaluer son indexation.

1. Search Engine Optimization ou référencement naturel

Rentrée du Commandement du ministère de l'Intérieur dans le cyberespace (COMCYBER-MI)

Le général de division Christophe HUSSON a accueilli l'ensemble des personnels du COMCYBER-MI autour d'un petit-déjeuner, le 3 septembre à Sèvres et le 18 septembre à Lille, lors du séminaire annuel de rentrée.

Cet événement était l'occasion de souhaiter la bienvenue aux nouveaux arrivants, de les présenter aux différentes équipes, mais aussi de réaliser le bilan des actions entreprises au cours des derniers mois, et de communiquer autour des prochains objectifs du service.

Parmi les actions valorisées au cours du discours du chef du COMCYBER-MI – et entre autres sujets – ont été abordées la rédaction de la première stratégie ministérielle de lutte contre la cybercriminalité, la réalisation du second rapport annuel sur la cybercriminalité, la coordination d'actions à destination de l'écosystème des cryptoactifs, mais aussi l'élaboration de formations pédagogiques aux enjeux majeurs.

Le général de division Christophe HUSSON a également salué le travail réalisé par les personnels de la division des enquêtes spécialisées, de la donnée et des investigations techniques pour l'ensemble des appuis apportés aux unités d'enquête de la Police et de la Gendarmerie nationales.

Il a, également, motivé ses équipes autour de nombreux challenges à venir, tels que le développement de la coopération structurelle à l'international, de même que la montée en puissance du volet prévention, ou encore les enjeux juridiques.

Ce séminaire s'est clôturé par des échanges, empreints de convivialité.

POUR ALLER + LOIN…

Création de l'Unité nationale de police judiciaire de la Gendarmerie nationale (UNPJ), le 1er septembre 2025

Le 1er septembre 2025 a été créée l'Unité nationale de police judiciaire de la Gendarmerie nationale (UNPJ), sous l'impulsion du général d'armée Hubert BONNEAU, directeur général de la Gendarmerie nationale.

Cette unité, bien qu'orientée vers la lutte contre la criminalité, n'a pas vocation à négliger la délinquance du quotidien. Pour ce faire, elle bénéficie d'un modèle global et unique reposant sur trois piliers que sont le renseignement, l'investigation et la criminalistique, lui permettant de lutter contre une criminalité en constantes évolutions.

Composée de plus de mille militaires et personnels civils et pouvant compter sur la mobilisation et l'expertise de plus de 200 réservistes, l'UNPJ intègre huit unités de compétence nationale de la Gendarmerie nationale, que sont : l'Office central de lutte contre la délinquance itinérante (OCLDI), l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP), l'Office central de lutte contre le travail illégal (OCLTI), l'Office central de lutte contre les crimes contre l'humanité et les crimes de haine (OCLCH), l'Unité nationale cyber (UNCyber), l'Unité nationale d'investigation (UNI), le Service central de renseignement criminel de la Gendarmerie nationale (SCRCGN), et enfin, l'Institut de recherche criminelle de la Gendarmerie nationale (IRCGN).

Commandée par le général de division Sylvain NOYAU, l'UNPJ doit répondre à trois objectifs. En effet, en premier lieu, elle vise à renforcer les stratégies d'enquête reposant sur l'initiative, en exploitant toutes les sources de renseignement pour disposer d'une solide compréhension des structures criminelles, en vue de les démanteler. En second lieu, elle devra concentrer les moyens employés pour gagner en efficacité, y compris dans les espaces numériques, en garantissant une articulation coordonnée, cohérente et lisible des structures opérationnelles centrales de police judiciaire à compétence nationale de la Gendarmerie nationale. Enfin, elle devra être en capacité d'appuyer les unités de terrain par la projection de capacités et expertises nécessaires pour lutter contre les nouvelles formes de criminalité organisée.

Publication mensuelle éditée par :
Commandement du ministère de l'Intérieur dans le cyberespace
#LaMInuteCyber n° 09 - SEPTEMBRE 2025
Directeur de la publication : GDI C. HUSSON
Responsable éditorial : CEN D. MALET
Rédacteurs : CEN N. PETITPAS - Mme E. CERVELLERA - Damien BANCAL (RC) ZATAZ
Conception graphique et maquettage : Mme M. BARREAU

En attendant le prochain numéro de La MInute Cyber, suivez notre actualité :

sur LinkedIn et sur X (ex-Twitter) :
@ComCyberMI